

Expéditeur : Fédération Française d'Équitation (noreply@ffe.com)

À : pvarga78@yahoo.fr

Date : mardi 28 avril 2020 à 22:03 UTC+2

---



Le Premier Ministre Edouard Philippe a présenté ce jour devant l'Assemblée Nationale, la Stratégie nationale du plan de dé-confinement, dans le cadre de la sortie de crise sanitaire.

Pour les activités sportives, et plus particulièrement les activités équestres, nous pouvons noter qu' à compter du 11 mai 2020, il sera possible de :

- Circuler librement, sans attestation, sauf, pour les déplacements à plus de 100 km du domicile, qui ne seront possibles que pour un motif impérieux, familial ou professionnel.
- Pratiquer une activité sportive individuelle en plein air en respectant les règles de distanciation physique. Il ne sera possible, ni de pratiquer du sport dans des lieux couverts, ni des sports collectifs ou de contacts.
- organiser des rassemblements sur la voie publique ou dans des lieux privés limités à 10 personnes.

Il est par ailleurs précisé que les grandes manifestations sportives qui regroupent plus de 5 000 participants et que la saison de sports professionnels ne pourront pas reprendre avant septembre 2020.

Ces annonces seront complétées dans les jours à venir par le Ministère des Sports détaillées pour chaque sport selon les orientations remises par les Fédérations sportives.

**La Fédération intervient à tous les niveaux du Gouvernement pour que l'équitation parvienne à une reprise d'activité rapide dès le 11 mai prochain.**